



53 impasse Louis Daguerre
16000 ANGOULEME
05 45 61 62 63



23 allée du Champs de Mars
16100 COGNAC
05 45 35 60 00

Le BNIC conscient des problèmes rencontrés par les jeunes viticulteurs lors de leur installation, et soucieux d'agir en faveur du renouvellement des générations en viticulture, s'associe à la Charte Départementale par les actions qui suivent :

- Mise à disposition des services techniques, statistiques ou marketing du BNIC pour des réunions d'information organisées par les JA 16 pour ses membres ;
- Mise à disposition des salles du BNIC pour l'organisation des réunions pour les JA 16 ;
- Dans le cadre de la démarche menée annuellement par les JA 16 et 17, vérification, par les services du BNIC, des dossiers présentés aux représentants de la famille du Négoce, dans le but d'obtenir des contrats supplémentaires pour les Jeunes Viticulteurs dans leur installation ;
- Organisation de rendez-vous personnalisés auprès des responsables du BNIC pour conseiller les Jeunes Viticulteurs en phase d'installation ;
- Présentation annuelle du BNIC pour un groupe de JA 16, avec visite des locaux (siège et station viticole) afin de mieux connaître le fonctionnement et de rencontrer leur interlocuteurs ;
- Mise à disposition de lots pour les événements festifs organisés par les JA, sous réserve : d'une demande formulée par écrit auprès du Directeur Marketing et Communication du BNIC et de l'approbation de la « Promotion de l'appellation » du BNIC ;
- Souscription d'un abonnement à la revue JA mag.

Convention de partenariat mise à jour en 2009.